

Le service social en faveur des élèves :

Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?

Pour qui ?

- ✓ L'assistant social intervient dans les établissements publics du second degré (collèges, lycées, lycées professionnels, EREA) auprès des élèves et des familles, à leur demande ou sur sollicitation des équipes éducatives.
- ✓ Le service social travaille étroitement avec les équipes des établissements, dans l'intérêt de l'élève et dans le cadre du secret professionnel.
- ✓ Il est aussi en lien avec les partenaires médico-sociaux du territoire.

Pourquoi ?



Comment ?

Par l'action individuelle

- ✓ Ecoute, aide, conseil, information
- ✓ Evaluation et accompagnement
- ✓ Médiation
- ✓ Visites à domicile

Par les actions collectives

- ✓ Participation à l'analyse des besoins
- ✓ Participation aux actions de prévention des établissements
- ✓ Participation au projet d'établissement et au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Actions en lien avec les partenaires du Territoire